AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1527
FR0006174348-FS0637

29 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BUREAU VERITAS REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET D'AERONEFS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2015, la société Harris Associates L.P.[1] (111 S. Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, IL 60606, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 octobre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société BUREAU VERITAS REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET D'AERONEFS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 22 659 554 actions BUREAU VERITAS REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET D'AERONEFS représentant 32 079 131 droits de vote, soit 5,12% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BUREAU VERITAS REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET D'AERONEFS sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 442 489 400 actions représentant 632 257 856 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.